

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE  
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE**



## **DECLARATION**

**De**

**S. E.Mme**

**Mireille Sarah NZENZE**

**Ambassadeur Représentant Permanent**

**A L'OCCASION DE LA**

**75<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES  
REFUGIES**

Genève, du 14 au 18 octobre 2024

**Madame la Présidente,**

**Monsieur le Haut-Commissaire,**

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

C'est au nom de la délégation gabonaise, que j'ai l'honneur de prendre la parole à l'occasion de cette 75<sup>ème</sup> session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

A cet effet, il me plaît tout d'abord de m'acquitter de l'agréable plaisir de féliciter chaleureusement Mme l'Ambassadrice, Catherine STASCH et l'ensemble des membres du Bureau chargé de diriger nos travaux. Et ensuite d'exprimer notre gratitude à Monsieur le Haut-Commissaire, Filippo Grandi pour son leadership dans la gestion des réfugiés, des personnes déplacées internes, les demandeurs d'asile, les apatrides.

Par ailleurs, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du Congo au nom du Groupe Africain.

La combinaison des conflits armés, des violences politiques, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire sont à l'origine des déplacements massifs et forcés des populations dans le monde.

Le continent africain paie un lourd tribut avec plus de 45,9 millions de réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes. A ce chiffre alarmant, il convient d'y ajouter plus d'un million de personnes apatrides ou à risque d'apatridie. Ces déplacements, disons-le, constituent aujourd'hui un véritable défi pour nos États.

Face à cette situation, qui ne laisse personne insensible, la session de ce jour, nous offre l'occasion de mener à nouveau une réflexion plus approfondie sur la manière de gérer ces flux, de respecter et de faire respecter les droits humains des réfugiés et personnes déplacées. Toute chose qui concourt à la recherche de solutions durables en mettant en place des politiques privilégiant des approches holistiques basées notamment sur l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains, ainsi que le développement économique et social.

**Madame la Présidente,**

Mon pays, depuis des décennies a su témoigner, aux côtés de la communauté internationale, sa solidarité à l'égard des réfugiés conformément aux instruments internationaux auxquels il a librement souscrit pour protéger les personnes déplacées de force.

C'est pourquoi il a manifesté son engagement en 2018, pour le Pacte mondial sur les Réfugiés et l'a renouvelé dans le cadre du forum mondial sur les réfugiés en 2023, pour une protection plus renforcée des réfugiés.

Cette volonté manifeste d'assurer la protection des réfugiés a été réaffirmée par les autorités de la Transition qui garantissent leur volonté à accorder l'asile à toute personne qui en fait la demande, à travers la Commission Nationale pour les réfugiés (CNR) en charge de l'accueil et la gestion des réfugiés et demandeurs d'asile se trouvant sur le territoire national.

A cet effet, dans le cadre des activités menées par cette Commission, on notera entre autres, que pour répondre à l'impérieuse nécessité de leur insertion socio-économique et au renforcement de leur capacité d'autonomisation, les réfugiés sont intégrés dans les projets de développement existants ou à venir grâce à des partenariats publics et privés. Bon nombre, d'entre eux, ont pu bénéficier des formations sur la gestion de projets et la gestion financière des Activités Génératrices de Revenus initiées par le Pôle National de la Promotion de l'Emploi.

De même, d'autres réfugiés porteurs de projets ont été accompagnés, au cours de ces deux dernières années, dans la matérialisation des procédures d'obtention des fiches circuit et différents actes administratifs nécessaires à la réalisation de leurs activités.

S'agissant de la question de l'apatridie, elle requiert, elle aussi, une attention particulière, au regard de la montée du fléau dans mon pays où environ 10% de la population est dépourvue d'acte de naissance.

Pour répondre efficacement à cette situation, le gouvernement a systématisé la déclaration des naissances et l'assouplissement des procédures d'accès aux jugements supplétifs, à travers un programme conjoint mis en place avec de nombreux départements ministériels, dont ceux de la Justice et de l'Intérieur.

Par ailleurs, une Commission Nationale de lutte contre l'apatridie visant à renforcer tous les efforts en la matière, de concert avec toutes les parties prenantes est en cours de réalisation.

C'est le lieu pour nous de saluer, une fois de plus, l'initiative # J'appartiens# , lancée en 2014 et d'affirmer notre soutien à #l'alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie# .

En outre, conformément à ses plans et programmes nationaux en matière de santé, mon pays accorde aux nationaux, aux immigrés et aux réfugiés un libre accès aux soins de santé sur l'ensemble du territoire. De même, plusieurs réfugiés, dont ceux souffrant d'affection de longue durée, bénéficient de l'assurance maladie, au même titre que les nationaux. Cependant, l'immatriculation d'un plus grand nombre d'autres réfugiés est en cours.

Pour Conclure, **Madame, la Présidente**, tout en rappelant cette phrase de Monsieur **Antonio Guterres**, je cite « les réfugiés méritent le soutien et la solidarité, pas de frontières fermées et des refoulements », fin de citation ;

Mon pays voudrait réitérer son soutien aux actions du HCR et appelle à une action collective de la communauté internationale pour assurer à toutes les personnes déplacées le droit inaliénable de vivre dans la dignité.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**